

quelques grains d'arsenic dans le vin que vous savourez tant avant, pendant qu'à votre diner ? Vous vous révolteriez, vous crieriez qu'on vous traite comme des chiens dans un jeu de quille ; vous vous plaindriez hautement. Ayons-nous mérité de l'être plus que vous ? Nous pouvons citer des illustrations tandis qu'il vous serait impossible d'amener rien en votre faveur. Vous connaissez l'histoire de Ulysse ; qui est-ce qui le reconnut lorsque tous ses amis et ses serviteurs l'avaient oublié ; pensez-vous par hasard que ce fut un magistrat ? Non messieurs ; ce fut son chien. Vous connaissez l'histoire de Montargis. Son assassin marchait impunément tête haute. Pensez-vous que ce fut un magistrat qui démasqua le criminel ? Non messieurs, ce fut son chien qui de plus le vengea. Savez-vous messieurs qu'un chien du Grand St. Bernard rend plus de services à l'humanité durant trois mois qu'un magistrat de Québec n'en rend durant six mille ans.

L'utilité du chien est patente, mais celle du magistrat ne me paraît pas être encore bien établie. Vous êtes heureux d'avoir la force en main ; car sans ça ; je veux être un chien si à coup de pieds à coup de poings je ne vous saisis la gueule et la mâchoire.

Ne pouviez-vous point imaginer quelque chose de mieux pour punir les coupables ou prévenir le crime que de mettre à mort l'innocent ? Est-ce là votre notion de justice à vous autres ? Allez je vous garde une belle dent pour la prochaine fois que vous tomberez sous ma griffe ; j'en fais le serment au nom d'un dieu. Mais patience, rongeons notre os en silence ; le jour de la rétribution viendra et alors nous mordrons ceux qui nous auront mordu. Maintenant que le vil chien de chien est abattu, c'est à qui le vilipendera, le calomnier, et les magistrats se disputent l'honneur de lui donner le coup de pied de l'âne. Espérons cependant que l'ordre des choses sera renversé et que le malheureux animal aura son jour de gloire. Oui s'il y a une justice en ce bas monde il faut que les secutes changent de place avec leurs persécuteurs ; il en est beaucoup chez nous la différence ne s'apercevra pas vu l'habitude que quelques magistrats ont eue dès long-temps de marcher à quatre pattes, ce qui leur facilitera tout à leur position future de bassets, de chiens couchants, etc.

J'ai l'honneur, messieurs,

de ne point être votre serviteur,

(griffe)

PACHA.

Nous laissons naturellement à notre fidèle ami la responsabilité de ses opinions. Il exprime à sa manière, qui vaut certainement bien le style barbare de la déclamation plus barbare encore de messieurs les magistrats. L'antériorité à part, nous pensons que la méthode adoptée à Québec depuis quelques années d'assommer, d'accrocher ou d'empoisonner les chiens, est tout à fait dégoûtante, dangereuse et insuffisante. Nous dirons que le système adopté dans la majeure partie des villes d'Europe est bien moins cruel et beaucoup plus efficace. D'abord il faut remarquer que la rage y est beaucoup plus rare ; ce qui peut attribuer à la défense d'atteler les chiens comme cela se pratique à Québec. Des pauvres gens qui ont à peine assez pour se nourrir ont deux ou trois chiens, qu'ils font travailler tout les jours sans les soigner ; on sait qu'une exposition, soit au froid, soit à la chaleur, et des aliments corrompus sont les causes primitives de l'hydrophobie ; or ces causes seraient diminuées si en taxant ceux qui gardent de ces animaux on défendait strictement de les faire travailler. De cette manière on n'en verrait presque que chez les personnes aisées. Ce ne serait pas une perte de travail, car un chien ne